

13 JUIL. 2021

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 juillet 2021

Date de convocation : 05 juillet 2021

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-et-un, le 05 juillet à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. POUILLY Jérôme, Maire.

Étaient présents : Mmes ARMAND Florence, ATHALE Carole, BEC Alain,, DUMONCHAU Denise, LEXTRAIT Loïc, MAHÉ Magali, PELLAT-CHILLOT Laurent, PERRIER Dominique, TONI Félix POUILLY Jérôme.

Étaient absents excusés : GRANGE Lucie a donné procuration à MAHÉ Magali, BERRUYER Joël a donné procuration à TONI Félix, BUGNAZET Eric, LAMOUILLE Fabrice

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, DUMONCHAU Denise a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération de la réfection de la toiture de la salle des fêtes

- **DÉLIBÉRATION**

OBJET : Travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier le VI de l'article L5216-5,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 55/2019 et n° 56/2019 du 18 décembre 2019 de demande de subventions auprès de la communauté d'agglomération Valence Romans et du département pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes, suite aux orages de grêle de juin 2019.

La commission en charge des travaux expose que des devis plus complets nous sont parvenus. Compte tenu de l'état alarmant de la toiture,

- les travaux de dépose des plaques fibrociments amiantés
- couverture :
 1. photovoltaïque : interdit car pas de chaînage pour supporter le poids
 2. tuiles : poids trop important
 3. solution bac acier : agréer par l'ABF

Il est décidé de procéder à sa réfection complète.

Les devis de la Sarl Descombes charpente et de l'entreprise BPH ont été validés sans la partie échafaudage commune aux deux entreprises, les devis suivants sont retenus.

Dépenses d'investissement € HT	
Désamiantage (BPH)	10771.00
Toiture charpente (sarl Descombes)	27050,60
Coût total :	37821,60

Considérant que les opérations se feront en fin de l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que le dossier comportera les éléments suivants :
la présente délibération du conseil municipal, les devis de travaux envisagés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité
(12 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention)

- **Valide** la totalité des travaux cités précédemment pour un montant total de 37 821,60 € HT à effectuer par les entreprises, **BPH** pour le désamiantage et **SARL DESCOMBES charpente** pour la toiture et charpente et mise en place de l'échafaudage
- Demande de subvention auprès du département et de ValenceRomansAgglo pour le complément de montant
- Donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 juillet 2021

Vu par le secrétaire de séance, le 13 juillet 2021 à Montmiral

